

Réservation et annulation

Édition 2026 — Document d'information contractuelle

Prix

Prix total convenu du chiot : 1 500 € (mentions fiscales précisées sur la facture). La réservation est conclue exclusivement dans les locaux de Dog Attitude, après remise du questionnaire de profil rempli, daté et signé, examen du projet, acceptation expresse des conditions particulières et signature des deux parties. À cette occasion, l'acquéreur verse 500 € expressément qualifiés d'ACOMPTE, imputés sur le prix ; le solde est de 1 000 €. La portée, le chiot éventuellement individualisé et la date prévisionnelle de remise sont précisés par écrit. Les échanges à distance n'emportent aucun engagement ferme et aucun acompte n'est encaissé à distance.

Attribution et non-attribution

L'attribution du chiot repose sur une évaluation individualisée de son développement et du projet d'accueil ; elle ne garantit pas son comportement futur. Lorsque Dog Attitude constate une inadéquation importante et propose de ne pas attribuer le chiot initialement envisagé, l'acquéreur peut choisir par écrit : (1) la restitution intégrale des 500 € versés ; (2) le report sur une portée ultérieure, sous réserve de disponibilité et d'un nouvel accord ; (3) une préparation complémentaire de trois mois, suivie d'un nouvel examen de faisabilité. Le report ou la préparation ne sont jamais imposés. Si un contrat ferme est déjà conclu, cette proposition amiable ne limite pas les autres droits et recours légaux de l'acquéreur.

Départ différé

L'âge de huit semaines est un minimum légal, non une date de remise imposée. Un départ ultérieur et des prestations supplémentaires de garde ou de préparation sont convenus par écrit avec dates, prix, contenu et modalités d'annulation, avant facturation.

Identification du dossier

Portée : _____ Chiot / identification si connue : _____ Date : _____ Acquéreur : _____
Éleveur : _____ Signatures : _____

Désistement volontaire de l'acquéreur

La réservation signée sur place engage réciproquement les parties. Si l'acquéreur renonce à la vente pour simple convenance personnelle, sans motif légal de résolution, les 500 € versés peuvent être

conservés par Dog Attitude à titre d'indemnité forfaitaire de désistement expressément convenue, sous réserve des droits impératifs de l'acquéreur et du pouvoir du juge de réduire une pénalité manifestement excessive (article 1231-5 du Code civil). La présente clause ne s'applique pas lorsque le remboursement est légalement dû ou lorsque l'inexécution est imputable à Dog Attitude. Toute demande et toute solution amiable sont consignées par écrit.

Formation du contrat sur place

Toute demande préalable par téléphone, messagerie, courriel ou formulaire est purement informative. Seuls l'examen du questionnaire signé, l'accord exprès des parties et la signature dans les locaux de Dog Attitude constituent la réservation ferme. Le versement de 500 € intervient sur place. Si les modalités de conclusion changent, les règles légales applicables aux contrats à distance ou hors établissement devront être réexaminées avant toute utilisation de ce modèle.